

# AGF CANOPÉE

## *Protection Familiale*

Protéger sa famille et/ou ses proches contre les conséquences financières d'un décès, d'une invalidité ou d'une incapacité est un acte d'attention et de responsabilité envers les siens.

Cela fait aussi partie intégrante d'une bonne gestion patrimoniale.

Nous vous proposons un contrat très complet pour votre tranquillité.

DES GARANTIES ESSENTIELLES EN CAS DE DÉCÈS  
OU D'INVALIDITÉ TOTALE\*.

DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES EN CAS  
D'INCAPACITÉ TOTALE DE TRAVAIL\*  
OU D'INVALIDITÉ PARTIELLE\*

## Pourquoi AGF Canopée ?

**LA PRÉVOYANCE EST UNE SAGE PRÉCAUTION : CELLE DE JUGER CE QUI PEUT ARRIVER...**

La bonne gestion patrimoniale nécessite d'anticiper les situations imprévues, pour, le moment venu, maintenir le niveau de vie familial, faire face aux dépenses engendrées par la maladie ou l'invalidité, régler les droits de successions sans entamer le patrimoine légué, permettre aux enfants de démarrer leur vie d'adulte dans de bonnes conditions ou, tout simplement, remercier une dernière fois les personnes chères.

### Les garanties d'AGF Canopée.

#### **DES GARANTIES ESSENTIELLES EN CAS DE DÉCÈS OU D'INVALIDITÉ TOTALE\***

Si vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie :

- En cas de Décès : le montant du capital garanti sera versé à vos bénéficiaires.
- En cas de Perte totale et irréversible d'autonomie\* : le montant du capital garanti vous sera versé.

#### **DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES SUR OPTION À L'ADHÉSION OU EN COURS D'ADHÉSION**

- En cas d'invalidité totale et définitive\* : le montant du capital garanti vous sera versé.
- Un capital supplémentaire en cas d'accident\* : le capital garanti sera doublé ou triplé.
- Des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale\*.
- Une rente en cas d'invalidité partielle permanente\* versée trimestriellement. (*taux d'invalidité fonctionnelle d'au moins 33% et inférieur à 65%*)

### Une aide permanente et simple d'accès.

#### **DES GARANTIES D'ASSISTANCE ADAPTÉES POUR FACILITER LE QUOTIDIEN\***

Pour faciliter le quotidien, dès votre adhésion, et celui de vos bénéficiaires en cas de mise en jeu des garanties, AGF Canopée propose des garanties d'assistance pensées et conçues dans ce but et ce, sans cotisation supplémentaire.

- Des services d'information téléphoniques : impôts, fiscalité, justice, assurance, travail, formalités administratives, protection sociale, retraite, droit de la famille, habitat, bricolage, orientation scolaire, santé, emploi, décès et successions.
- Des services d'assistance en cas de maladie, d'accident ou de décès : présence et hébergement d'un proche, transfert des enfants et petits-enfants (moins de 15 ans) chez un proche, service d'aide au retour à l'emploi.

Offre modulable, tarification ajustée et très compétitive, formalités médicales simplifiées, fiscalité avantageuse et souplesse du produit dans le temps.

**CAES de l'Ex - SNEPC,  
Paroi Nord de la Grande Arche,  
Bureau 05-46**

**92044 LA DEFENSE CEDEX**

**☎ 01.40.81.37.83 Fax : 01.40.81.10.42**

**<http://www.caesxsnepc.com>**



**Cabinet PREDICTIF  
Gestion de Patrimoine  
48, rue Albert Thomas  
75010 PARIS**

**☎ 01.42.00.37.10 Fax : 01.42.00.37.10**

**<http://www.predictif.fr>  
mail : [contact@predictif.fr](mailto:contact@predictif.fr)**

#### **CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR LES ADHÉRENTS CAES**

\* nous vous invitons à vérifier avec votre conseiller les cas d'exclusion dans la Notice d'Information AGF Canopée, ainsi que les conditions d'accès et les cas d'exclusions dans la convention d'assistance.